

Les élu-e-s du groupe de gauche, écologistes et citoyen-ne-s : Aulnay en Commun. Oussouf Siby, Sylvie Billard, Fleury Drieu, Sarah Kassouri, Alain Amédro.

Le dossier d'enquête appelle de notre part plusieurs questions, une demande, un constat :

Un constat : les remarques sur le registre en ligne n'a reçu que deux remarques. Nous pensons qu'il y a eu un défaut de publicité de la part de la commune auprès des élu-e-s d'abord qui n'ont été tenu informé que le 8 juillet, un mois avant la nomination de la commission d'enquête, deux mois avant l'ouverture de cette enquête dont les aulnaysiens n'auront les dates dans le journal municipal qu'à partir du 5 octobre, 9 jours avant la fin de cette enquête. Les affiches jaunes sont très peu lisibles, si ce n'est pas des urbanistes aguerri-es ou des militant-e-s associatifs et politiques attentifs.

Nous vous proposons de donner une durée supplémentaire d'un mois à cette enquête publique afin de permettre une diffusion large des questions, des préoccupations et demande d'informations supplémentaires que nous pointons notamment dans ce courrier.

Une réunion publique serait aussi la bienvenue, retransmis sur les réseaux, pour saisir les enjeux de cette installation en termes de sécurité, de trafic routier, de recyclage, d'aménagement urbain, Elle pourrait associer Chimirec, Fifty, la commune et les villes et le territoire de l'Établissement public Territorial : Terre d'envol et la ville de Gonesse, les actuels clients, les futurs clients, des représentants des pompiers, des associations aulnaysiennes et des élu-e-s...

Ce dossier doit sortir de l'anonymat pour une implantation qui engage l'avenir de la ville pour les 50 ans qui viennent en terme industriel, urbain, économique, social et environnemental.

Nos questions :

- Comment et pourquoi Chimirec a perdu son classement Seveso ?
- Quels sont les autres sites qui ont été étudiés et pourquoi le site d'Aulnay-sous-Bois a-t-il été finalement choisi ?
- Comment l'installation de Chimirec rentre en interaction avec les autres entreprises présentes sur le site comme les entrepôts de Carrefour, classé Seveso ?
- N'y a-t-il pas un danger à concentrer autant de dépôts de logistiques en termes de sécurité incendie, de trafics routiers de cette zone ?
- N'il y a-t-il pas un danger d'asphyxie routière et donc économique pour les zones commerciales existantes O'Parinor et Parinor2 ? On a en effet l'impression de choix d'implantation basé sur un urbanisme d'opportunité et non d'aménagement cohérent de cette zone au nord de notre ville.

Notre constat : Il nous semble qu'en termes d'urbanisme toute la lumière doit être apportée sur la question d'un nouveau quartier résidentiel nommé val Francilia : Le souci concerne l'impact de l'implantation de ces installations pour le projet urbain envisagé que nous estimons être antinomiques et non maîtrisé par la commune.

Alors que le projet urbain projette logements, équipements...et l'installation de l'entreprise Chimirec (tel que cela apparaît dans l'étude d'impact), on observe un fort glissement dans le mémoire en réponse comme dans le courrier de la ville qui y figure. On comprend que ce projet urbain devra être considérablement modifié puisque les équipements sensibles semblent avoir disparu entre-temps du projet urbain (comparatif des deux plans plan ci-dessous).

Figure 2: Projet d'aménagement urbain en cours d'élaboration - source : étude d'impact (page 30)



Mémoire en réponse qui **n'indique plus d'équipements publics dans le périmètre des 500 mètres et donc dans le projet urbain val Francilia :**

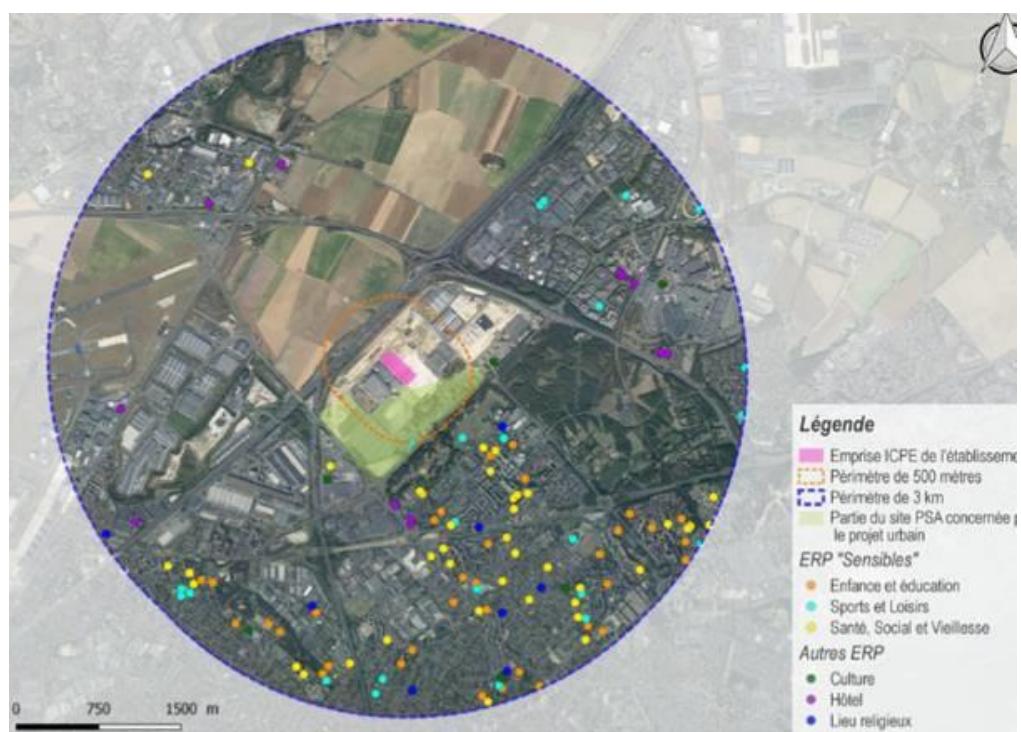


Figure 13 : Cibles considérés dans le cadre du projet de la société CHIMIREC à Aulnay-sous-Bois

Ce qui est mis en questionnement, et sans réponse dans le cadre de l'enquête, concerne la coexistence des deux entités : zones d'activités polluantes (air, trafic, bruit...) potentiellement à risques, avec le nouveau quartier d'habitation. Cela ne paraît pas compatible, comme l'atteste le courrier de la ville issu du mémoire en réponse de la MRAE, qui avoue en creux ne pas avoir pris la mesure des implications de la venue de Chimirec dans son projet (qu'elle connaissait pourtant) :

Quatre enseignements ont été retenus de ces premiers échanges : l'arrivée d'un campus de formation en adéquation avec les futurs emplois du territoire est vue positivement. La naissance d'un nouveau quartier est perçue positivement mais des questions demeurent sur la typologie des logements et services publics amenés à s'y implanter. Le fait de lier ce nouveau quartier au reste de la ville est vu positivement mais l'aménagement de 4 à 5 hectares du parc Ballanger pour y parvenir est perçu négativement. Enfin, relier les grands parcs et les agrandir est perçu positivement mais les liaisons entre les parcs et l'extension du parc Ballanger sur l'ex-site PSA suscitent des interrogations.

Ce résumé pour dire que le projet Val Francilia devra être retravaillé et à la même occasion le nouveau schéma directeur tiendra compte de l'installation des entreprises Chimirec et Fifty.

De manière plus précise, la localisation des équipements recevant du public en particulier sensible (car concernant l'enfance, les séniors, le handicap ou la santé) et celle des logements évoluera au regard de ces projets et de leurs incidences sur le voisinage.

Du point de vue de la concertation et de l'information au public, il y a un problème puisque l'on ne sait plus quelles seront les implications dans le périmètre d'étude : le projet sera certes revu mais dans quelles directions ? Où seront les logements ainsi que les équipements indispensables ? L'économie générale du projet pourra-t-elle être réalisée tout en protégeant parfaitement les habitants ?

La municipalité a manqué de transparence, notamment lors des concertations sur le projet urbain passant sous silence cette implantation puis n'a pas anticipé un tel projet et a omis d'en parler jusqu'au moment de l'enquête, au risque de fragiliser l'implantation de cette entreprise face au flou et aux contradictions des éléments fournis. **Comment donner un avis sur une implantation d'entreprise sans avoir une vue d'ensemble des projets urbains, sans un schéma directeur d'aménagement cohérent ?**

Cela relève davantage, une fois de plus, d'un urbanisme d'opportunité, au coup par coup, que d'une maîtrise territoriale et démontre une incohérence stratégique d'ensemble de la part de la collectivité devant maintenant choisir entre un nouveau quartier d'habitations et une zone d'activités. **Nous aimerions que la collectivité puisse, pour le moins, éclairer la commission d'enquête et les citoyen-ne-s sur ces points. Le flou est incompatible avec la sécurité.**

Pour toutes ces raisons, nous renouvelons notre demande de prolongement d'un mois de l'enquête publique **pour permettre à la commune de fournir des éléments fiables afin de mesurer l'impact de cette implantation sur l'aménagement de notre ville.**

Ces projets engagent la ville pour au moins 50 ans. Ils méritent de prendre un peu de temps pour fournir de la cohérence et des informations complètes et stabilisées. A défaut cette enquête publique pourrait paraître factice.